GODINEAU David

De: LESOIN Serge

Envoyé: mardi 15 septembre 2020 16:29
À: GODINEAU David; COUTAUD Philippe
TR: Extension du site GALLIANCE LE BIGNON

Pièces jointes: DEV24186 -TPCGAST44 REV 02.pdf; Rapport de mesures bruit 2020,implantation

des capteurs.pdf

Serge LESOIN
Directeur site LE BIGNON

ZA de la forêt – 44 140 LE BIGNON

T: +33 2 40 78 28 18 M: +33 6 82 66 88 69 slesoin@galliance.fr

----Message d'origine----

De : GRELLET Guillaume <ggrellet@terrena.fr> Envoyé : jeudi 20 août 2020 11:01 À : MAURIS-DEMOURIOUX Christelle (Adjointe) - DDPP 44/SV-E <christelle.mauris-demourioux@loire-atlantique.gouv.fr>

Cc: LESOIN Serge <slesoin@galliance.fr>; PIETRUSZEWSKI Cyril - DDPP 44/SSA <cyril.pietruszewski@loire-

atlantique.gouv.fr>

Objet: RE: Extension du site GALLIANCE LE BIGNON

Bonjour Madame,

En premier lieu, veuillez m'excuser pour le retard de mon retour.

En second lieu, veuillez trouver ci-après mon retour par rapport à vos différentes demandes.

Votre première demande: "les conclusions de l'échange que vous aurez avec le Service d'Incendie et de Secours de la Loire-Atlantique quant aux risques (d'incendie en particulier) liés à votre projet".

Notre retour: Nous avons sollicité le lieutenant Pellé qui est venu sur site le 19 juin dernier. Il en a résulté un retour de sa part concluant à une défense incendie satisfaisante du site sans demande complémentaire particulière.

Votre seconde demande: " une évaluation de la modification des rejets atmosphériques de votre site et de leur impact à l'issue du projet"

Notre retour: Il n'y aura pas de modification des rejets atmosphériques du site. Nous allons effectivement rajouter une chaudière mais celle-ci fonctionnera également au gaz naturel et des contrôles de combustion et autres seront réalisés conformément aux dispositions réglementaires applicables. Des éléments techniques vous sont fournis en PJ du présent mail.

Votre troisième demande:" des informations quant aux mesures prises pour éviter le déversement accidentel de fluide caloporteur et notamment la capacité de rétention pour ce fluide"

Le bâtiment où sera situé l'installation fera office de rétention. En effet, le bâtiment aura une surface de 99 m² et nous prévoyons un ceinturage étanche de 10 cms de haut ce qui fera une rétention de 10 000 l contre 8000 l de volume de fluide effectif. Par ailleurs, le site dispose d'obturateurs.

S'agissant du bruit, nous vous proposons de reprendre les points de mesure du rapport de février 2020 réalisé par la société Bureau Véritas dont vous trouverez un extrait en PJ.

Pour finir et à titre informatif, nous prévoyons de déposer le Cerfa d'enregistrement début septembre.

Restant à votre disposition

Cordialement

Grellet Guillaume

-----Message d'origine-----

De: MAURIS-DEMOURIOUX Christelle (Adjointe) - DDPP 44/SV-E <christelle.mauris-demourioux@loire-

atlantique.gouv.fr>

Envoyé: mardi 26 mai 2020 16:49

À: GRELLET Guillaume <ggrellet@terrena.fr> Cc: LESOIN Serge <slesoin@galliance.fr>; PIETRUSZEWSKI Cyril - DDPP

44/SSA <cyril.pietruszewski@loire-atlantique.gouv.fr>

Objet: Extension du site GALLIANCE LE BIGNON

Monsieur GRELLET,

Suite à notre conversation téléphonique de ce jour, je vous informe que j'ai transmis à la mission régionale de l'autorité environnementale

(MRAe) des Pays de la Loire un avis indiquant que, au vu des éléments transmis par votre établissement, votre projet d'extension du site GALLIANCE LE BIGNON ne me parait pas nécessiter la réalisation d'une évaluation environnementale.

Cette avis n'engage pas la décision finale de la MRAe.

Dans l'hypothèse d'un avis de la MRAe en ce sens et de l'absence de nouveau risque ou impact identifié pour votre projet, une prise d'acte de la modification de vos installations et du classement de votre établissement au titre des ICPE me parait possible.

Cependant, afin d'évaluer au mieux l'impact de votre projet, je vous remercie par avance de me transmettre les éléments suivants :

- les conclusions de l'échange que vous aurez avec le Service d'Incendie et de Secours de la Loire-Atlantique quant aux risques (d'incendie en
- particulier) liés à votre projet,
- une évaluation de la modification des rejets atmosphériques de votre site et de leur impact à l'issue du projet,
- des informations quant à aux mesures prises pour éviter le déversement accidentel de fluide caloporteur et notamment la capacité de rétention pour ce fluide.

J'ai par ailleurs pris note de votre engagement:

- de réaliser une mesure de bruits à l'issue de votre projet; le choix des points de mesure devra être soumis à ma validation;
- de vous positionner quant à la possibilité pour votre site de respecter les prescriptions générales applicables aux établissements soumis à la rubrique 2915 de la nomenclature des ICPE sous le régime de l'enregistrement dès la parution de l'arrêté ministériel lié à ce sujet.

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

Christelle MAURIS-DEMOURIOUX Inspectrice de l'environnement

Direction Départementale de la Protection des Populations Service Vétérinaires - Environnement 10, boulevard Gaston Doumergue BP 76315 - 44263 NANTES Cedex 2 Tél. : 02 40 08 85 92 Fax : 02 40 08 84 61